

**Pour
Force Ouvrière**



**L'accompagnement des personnes âgées
exige la mise en œuvre d'une véritable politique
reconnaissant & valorisant**

**le travail fait
au quotidien
par les
personnels**

**des métiers
différents
un même
engagement**

**Pour vous, pour nous,
tout simplement**

www.fo-sante.com



Mémoires des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière



Pour une prise en charge des anciens digne de ce nom !

On dit qu'une société se juge à la manière
dont elle traite les anciennes générations !

En ce qui concerne, leur prise en charge des personnes âgées, accueillies en institution, la question doit être posée pour notre Pays, avec lucidité et courage de savoir si les moyens en personnels et équipements sont suffisants ?

Force Ouvrière répond non compte tenu que jamais, jusqu'à maintenant, les politiques mises en œuvre en faveur des personnes âgées, par les Gouvernements successifs, n'ont pas été à la hauteur et digne de ceux qui nous ont donnés la Vie.

Les lieux d'hébergement ont été progressivement humanisés (*bien que des progrès restent encore à faire*), les locaux rénovés ou plus modernes aux couleurs pastels, mais est-ce que cette évolution ne cache pas une triste réalité ?

La prise en charge des personnes âgées mérite mieux que des brochures pour attirer le "client". Toutes aussi alléchantes que "trompeuses" vantant la qualité de la structure et les services supposés disponibles en matière de soins, d'animation, d'aide à la marche, pédicurie, coiffure et autres offres qui sont souvent en fait inexistantes au mieux limitées.

Pour pallier à l'insuffisance de personnels titulaires et qualifiés, des agents au statut précaire, Contrat d'Adaptation à l'Emploi, ou sous contrat à durée déterminée sont là, de plus en plus souvent, pour se substituer aux équipes au bord de la rupture.

Pour Force Ouvrière il faut de vrais emplois qualifiés et en nombre suffisant.



Force Ouvrière demande de la reconnaissance pour les personnels qui sont si mal considérés

Chacun sait que l'état physique d'une personne âgée se dégrade très vite et la perte d'autonomie s'installe rapidement si elle n'a pas un entourage suffisamment disponible pour son écoute et à ses soins.

Dans certaines structures le lever des pensionnaires, qui s'échelonne sur un temps plus ou moins long, selon le nombre de pensionnaire s'accompagne de la toilette pour laquelle, trop souvent et avec beaucoup de frustration les conditions dans lesquelles cela peut être fait ne permet pas de l'accomplir de manière appropriée.

Ne parlons pas des douches dont l'espace n'est pas du fait des agents eux même, mais de l'impossibilité matérielle de pouvoir le faire.

Pour le petit déjeuner comme les repas nécessitent une aide individuelle et là également le temps nécessaire à cet accompagnement, détermine la qualité de ce temps privilégié pour une personne âgée, alors que c'est encore le seul plaisir qu'il lui donne le goût de vivre.

Concernant les autres moments d'une journée ordinaire dans une maison de retraite ils vont de l'aide à la marche à la participation à une animation. Combien de prouesses sont faites par les équipes pour apporter le réconfort et l'éveil des ces personnes généralement sans visite d'un proche ou d'une tout autre personnes venant de l'extérieur ?

Enfin si le personnel soignant assure l'essentiel de la prise en charge des personnes, celle-ci est complétée par d'autres acteurs comme les Aides Médico Psychologique, animateurs, mais aussi les personnels tech-

niques et ouvriers généralement polyvalents, mais aussi les administratifs aux multiples fonctions

Ce constat pessimiste n'est pas trop éloigné de la réalité, car les faits sont têtus : les conditions de travail des personnels et d'accueil des personnes âgées loin de s'être améliorer, au contraire se détériorent chaque jour un peu plus.



Force Ouvrière revendique l'augmentation des ratios d'encadrement en personnel

L'objectif est d'obtenir un ratio d'encadrement de 1 à 1,2 Equivalent Temps Plein pour 1 résident (dont 0,70 à 0,90 en personnels soignants)

Comment pourrait t'il en être autrement compte tenu que dans notre Pays, il y a en moyenne, deux fois moins de professionnels qualifié auprès des résidents que dans de nombreux Pays européens nous sont les plus proches ? (Selon une étude du Ministère le ratio moyen, tout personnel confondu, est actuellement de 0,45 ETP pour 1 résident.)

C'est pourquoi **Force Ouvrière revendique l'augmentation des ratios** Personnels/Résidents, pour répondre aux besoins de ces personnes et non des effectifs découlant de la limitation des moyens budgétaires.

Dans la réalité, l'insuffisance des effectifs se traduit trop souvent pour les personnels par impossibilité de pouvoir assurer en permanence la sécurité des pensionnaires (chute et/ou de fugue), des repos-congés-récupérations reportés, les horaires modifiés, les journées coupées, les conditions de travail dégradées, les glissements de tâches, les formations inexistantes ou trop limitées, les promotions de grade et professionnelles rares et souvent différées, la précarité de l'emploi commissions administratives paritaires réunions avec retard, modalités restrictives d'avancement de carrière... etc., etc. **Pourtant, ils sont là 24 h sur 24 et 365 jours par an.**

Comment assurer des activités de loisirs : sorties, ateliers de mémoire, parcours santé, musicothérapie, cuisine... si un animateur ne peu pas être recruté faute du financement correspondant, au mieux dans ce cas ce sont les autres personnels qui doivent assumer ce rôle au détriment de leurs propres fonctions.

Force Ouvrière exige la valorisation des métiers de la gériatrie avec des perspectives d'évolution, pour renforcer leur attractivité auprès des jeunes et des personnes en quête d'une réorientation professionnelle.



Des besoins énormes en personnels qualifiés Les pouvoirs publics doivent répondre à trois défis :

- 1/ Nécessité d'une remise à niveau des effectifs actuel par l'augmentation des ratios personnel /résident
- 2/ Faire face au "tsunami démographique" du "papy boom" provoqué par les prochains départs massifs à la retraite.
- 3/ Répondre à l'impact de l'augmentation de la durée de vise du fait du vieillissement de la population.

La France compte 12,1 millions de personnes de plus de 60 ans, dont près d'un million sont en perte d'autonomie "moyenne ou sévère" soit 200.000 nouveaux cas par an qui sont frappées par la maladie de Parkinson ou celle d'Alzheimer.

Qui se souvient, que pendant la canicule de 2003, il y a eu 15.000 morts et que ça fait 15 ans que la Confédération Force Ouvrière avec les organisations professionnelles tirent la sonnette d'alarme sur un certain nombre de retards français.

C'est pourquoi notre Fédération estime que les mesures contenues dans tous les plans présentés par les gouvernements successifs ont été insuffisantes par rapport à l'ampleur du vieillissement de la population. **Force Ouvrière, réclame un véritable " plan Marshall " de rattrapage** c'est maintenant qu'il faut créer ces emplois.

Claude Evin, président de la Fédération Hospitalière de France (FHF) et ancien ministre socialiste de la santé (1988-91) a lui même affirmé : *« Droite ou gauche, il y a toujours eu une insuffisance de choix en faveur des personnes âgées »*



Modalités de financement du personnel dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées

Il existe deux cadres celui de la procédure budgétaire et celui de la convention tripartite. Contrairement aux établissements de santé, le financement du personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes relève d'entités différentes. Il existe 2 interlocuteurs :

À Le **Conseil Général** qui fixe : le prix de journée « hébergement » payé par le résident et/ou sa famille et/ou l'aide sociale (via le Conseil Général) et les tarifs « dépendance » financée en grande partie par l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)

À La **DDASS** (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) qui alloue la dotation « soins » financée par l'assurance maladie

Pour chaque catégorie de personnels ces interlocuteurs, doivent financer ces postes à hauteur des besoins.

Pourquoi la rémunération des personnels de direction et administratifs, ouvriers (cuisine, et services généraux), diététicien, animation, assistant de service social ne sont payé que par le résident alors que par exemple la plupart des travaux d'entretien provient de la perte d'autonomie des résidents (lavabo bouché par du linge, oubli d'arrêter le robinet d'eau, dégradation du mobilier) ? Il en est de même un cuisinier qui consacre une large part de son temps de travail à préparer les produits adaptés aux personnes ayant perdu leur autonomie (textures adaptées) ?

Les ASH et les agents de service affectés aux fonctions blanchissage, nettoyage, ou au services des repas sont comptés dans le prix de journée pour la part hébergement à 70 % et 30 % au titre de la dépendance financés par l'Aide Personnalisée à l'Autonomie.



Mettre d'accord les divers financeurs relève, parfois, du parcours du combattant.

Un véritable casse tête !

Les postes d'Aides Soignants ou d'Auxiliaire Médico Psychologique ont un double financement 70 % par la D.D.A.S.S. via l'assurance maladie et la CNSA sur la dotation soins, 30 % par le Conseil Général au titre de la dépendance !

Que dire du temps de psychologue financé exclusivement par le conseil général par l'Aide Personnalisée

à l'Autonomie au titre de la Dépendance

Les postes de cadre de santé, d'Infirmier, des autres auxiliaires médicaux (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricienne ...) pharmacien, préparateur en pharmacie, médecin bénéficient sont financés par la D.D.A.S.S. : (Assurance maladie/CNSA) sur la dotation soins

Pourtant, créer des postes de personnels infirmiers, d'aides soignants, de masseur-kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, animateur, conseiller en économie sociale et familiales, d'aides médico-psychologiques, psychologue, psychomotricien, pédicure-podologue, d'agents de service et d'accompagnement etc.. permettrait de maintenir l'autonomie et prévenir les risques liés au vieillissement.

Les divers financeurs doivent participer aux financements des différents métiers, ce qui rend complexe leur mise en oeuvre !

Concrètement, la présence de personnels infirmier, aide-soignant, aide médico-psychologique, en nombre suffisant signifierait pour chaque personne, d'être mieux respectée dans son autonomie, dans ses choix et dans ses rythmes de vie, lors des soins, de l'accompagnement et de l'aide qui doit lui être apportée au quotidien pour la prise des repas, pour la mobilisation, pour la participation aux activités, pour l'habillage ou le traitement de l'incontinence ...Chaque intervenant pouvant alors prendre en compte la lenteur gestuelle des personnes âgées pour les respecter.

De plus ces métiers sont à la fois une source d'emploi et une nécessité pour l'accompagnement des personnes âgées.

Actuellement côté personnel, les constats de surcharge excessive et chronique de travail, l'impossibilité d'accompagner dignement les personnes fragilisées et d'en prendre réellement soin, conduisent à l'épuisement, à la démotivation et, à l'instar des familles, à la culpabilisation !



Il faut un plan de formation massif de personnel

Pour recruter dans les années à venir pour la prise en charge il faudrait former des milliers de professionnels.

Ce n'est pas en maintenant les quotas de formation d'infirmiers et d'aides-soignants au même niveau qu'actuellement que l'on pourvoira aux remplacements des nombreux départs à la retraite et pour faire face aux nouveaux besoins.

Et pour Force Ouvrière la Validation des Acquis de l'Expérience ne règlera pas tout. Il faut plus de promotions professionnelles.

C'est pourquoi FO en observateur et en acteur vigilant et actif **milite pour** que cela se traduise sur le terrain par **une politique de formation ambitieuse des personnels.**

Enfin est c'est essentiel il faudra que cela s'accompagne d'une meilleure reconnaissance du travail fait dans ce secteur afin de rendre ce professionnalisme, plus attractif dans l'intérêt en premier lieu des personnes âgées elles mêmes et par conséquence pour les personnels qui se dévouent sans compter.



Personnels du secteur médico-social à égalité de droits comme tous les agents de la fonction publique

Ils sont agents de la fonction publique à part entière !

C'est pour faire évoluer cette situation que l'ensemble de responsables FO ont engagés des démarches auprès de tous les décideurs.

Force Ouvrière, dénonce la précarité de l'emploi et exige la mise en stage des nombreux contractuels et des recrutements massifs sur des postes statutaires. Se bat pour l'amélioration des conditions de travail et du déroulement de carrière (notation et évolution de grade).

Force Ouvrière, revendique une véritable politique de formation et de promotion professionnelle pour tous les agents.

Force Ouvrière demande plus de considération

Il est urgentissime que les pouvoirs publics prennent conscience du sentiment de découragement qui a gagné l'ensemble des professionnels, du manque d'attractivité du secteur des personnes âgées dépendantes à cause des risques qu'ils font encourir et qu'ils encouront.

Force Ouvrière ne se résignera pas et continuera sans relâche de défendre la cause des personnels qui exercent leurs fonctions auprès des personnes âgées.

Le constat est fait. Les besoins évalués. Les solutions connues. Reste à mettre en œuvre les moyens et les bonnes intentions en pratique. Force Ouvrière n'a cessé d'alerter et d'interpeller les Gouvernements successifs. Maintenant les pouvoirs publics sont au pied du mur !

Le personnel est attaché à accompagner les « personnes âgées » mais il ressent l'insatisfaction de ne pas pouvoir tout apporter au quotidien ayant, parfois, l'impression de faire du travail à la chaîne,... les « résidents » sont de plus en plus dépendant ce qui se traduit par de moins en moins de possibilité de temps relationnels. Il faut plus de soutien de la part de la structure.



Force Ouvrière revendique une valorisation des métiers auprès des personnes âgées qui passe par :

- ◆ Pouvoir faire le choix volontaire du travail auprès de personnes âgées et pouvoir en changer à sa demande
- ◆ Une meilleure prise en compte de la pénibilité des tâches
- ◆ Des effectifs insuffisants pour éviter une usure physique prématurée des soignants

Force Ouvrière exige

- ★ De meilleures conditions de travail,
- ★ Une revalorisation de la rémunération,
- ★ Une évolution de carrière véritablement attractive
- ★ La reconnaissance professionnelle
- ★ Une politique de promotion professionnelle active

Les attentes des personnels administratifs et techniques qui contribuent aussi au bien être des résidents et de la structure doivent être prises en compte.

La prise en charge de la personne âgée, digne de ce nom, doit devenir en priorité n° 1 une "cause nationale".

**Pour rester libre
de vos choix,**

**Pour décider vous-même
de vos priorités,**

**Pour être certain d'être
défendu au mieux
de vos intérêts,**

**adhérez
à FO**

Pour prendre contact, remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le à l'adresse indiquée au dos.

Nom :
Prénom :
Grade :
Etablissement :
Adresse personnelle :



www.fo-sante.com

**des métiers
différents**

**un même
engagement**

FO
la force syndicale

www.fo-sante.com

Représentation des personnels des services publics et des services de santé Ouvrière

cachet du syndicat